Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Stop-Castor-2011-a-VALOGNES-Quatre-ans-apres-la

26 novembre 2015

Stop Castor 2011 à VALOGNES – Quatre ans après la répression continue !

Nouveau procès le 26 novembre 2015 devant la cour d'appel d'Angers (49), pour une copine interpellée sur la voie lors des actions contre un train CASTOR en novembre 2011. Celle-ci avait déjà été relaxée par deux fois en première instance et en appel, mais cela ne suffit pas.

Le 23 novembre 2011, alors qu'Aréva à l'intention de faire partir un train de déchets radioactifs (train CASTOR du nom des containers renfermant les déchets hautement radioactifs vitrifiés), un camp d'opposition s'est organisé dans les environs de Valognes (https://valognesstopcastor.noblogs.org/702).

La matin du 23 novembre 2011, une manifestation se dirige vers les voies où le train est censé partir vers l'Allemagne. Plusieurs personnes sont arrêtées, la plupart loin de la manifestation tandis que deux manifestant.e.s sont interpellés sur la voie (https://valognesstopcastor.noblogs.org/812).

7 personnes passent en procès les 30 janvier et 7 février 2013 (https://valognesstopcastor.noblogs.org/907). Les deux personnes poursuivies pour pénétration sur les voies de la SNCF sont relaxées. Ces deux personnes verront leurs relaxes confirmées en appel le 3 juillet 2013 pour l'un (procès du 31 mai 2013) et le 9 décembre 2013 pour l'autre (procès du 25 novembre 2013, https://valognesstopcastor.noblogs.org/1876).

Alors que la plupart des condamnations de première instance se transforment en relaxe devant la cour d'appel de Caen (une condamnation définitive concerne un photographe qui avait prévu de faire un reportage photo sur le trajet du convoi pour la présence d'un couteau dans sa voiture et l'autre, le vol de 6 canettes de sodas), le parquet général semble frustré face aux consignes de frapper fort "ce" mouvement antinucléaire. Les gros moyens mobilisés par les forces de l'ordre n'ayant pas pu empêcher les perturbations à l'encontre du convoi.

C'est ainsi qu'une camarade poursuivie uniquement pour sa présence sur les voies au moment de son interpellation, relaxée à Cherbourg comme à Caen, s'est vu notifier un pourvoi en cassation lequel a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel d'Angers. Celle-ci devrait enfin définitivement trancher si être

sous la garde de gendarmes et menottées sur les voies constitue bien une intention volontaire se maintenir sur celles-ci (sic)…

C'est pourquoi le 26 novembre 2015, à peu de jours près le quatrième anniversaire de la mobilisation du côté de Valognes, nous espérons un nouveau désaveu pour les artisans de la répression à l'occasion de ce procès qui aura donc lieu devant la cour d'appel d'Angers.

Cet acharnement malgré les multiples relaxes est déjà une condamnation en soi. En effet, c'est le quatrième procès (avec des frais inhérents à chaque), à chaque fois à l'initiative du parquet, pour cette seule affaire. En absence de moyens juridiques, la répression s'en prend au porte-monnaie !

Il n'y a pas d'appel à rassemblement devant le tribunal. Celles et ceux souhaitant apporter leur soutien à l'audience sont les bienvenu.e.s.

Merci d'avance pour celles et ceux pouvant contribuer à la solidarité financière. Ci-dessous les coordonnées bancaire de la caisse de solidarité :

APSAJ-Valognes Association Pour la Solidarité et l'Aide Juridique 6 cours des Alliés 35000 Rennes

IBAN : FR76 4255 9000 5541 0200 1473 207 CODE BIC : CCOPFRPPXXX chèque à l'ordre de : APSAJ.